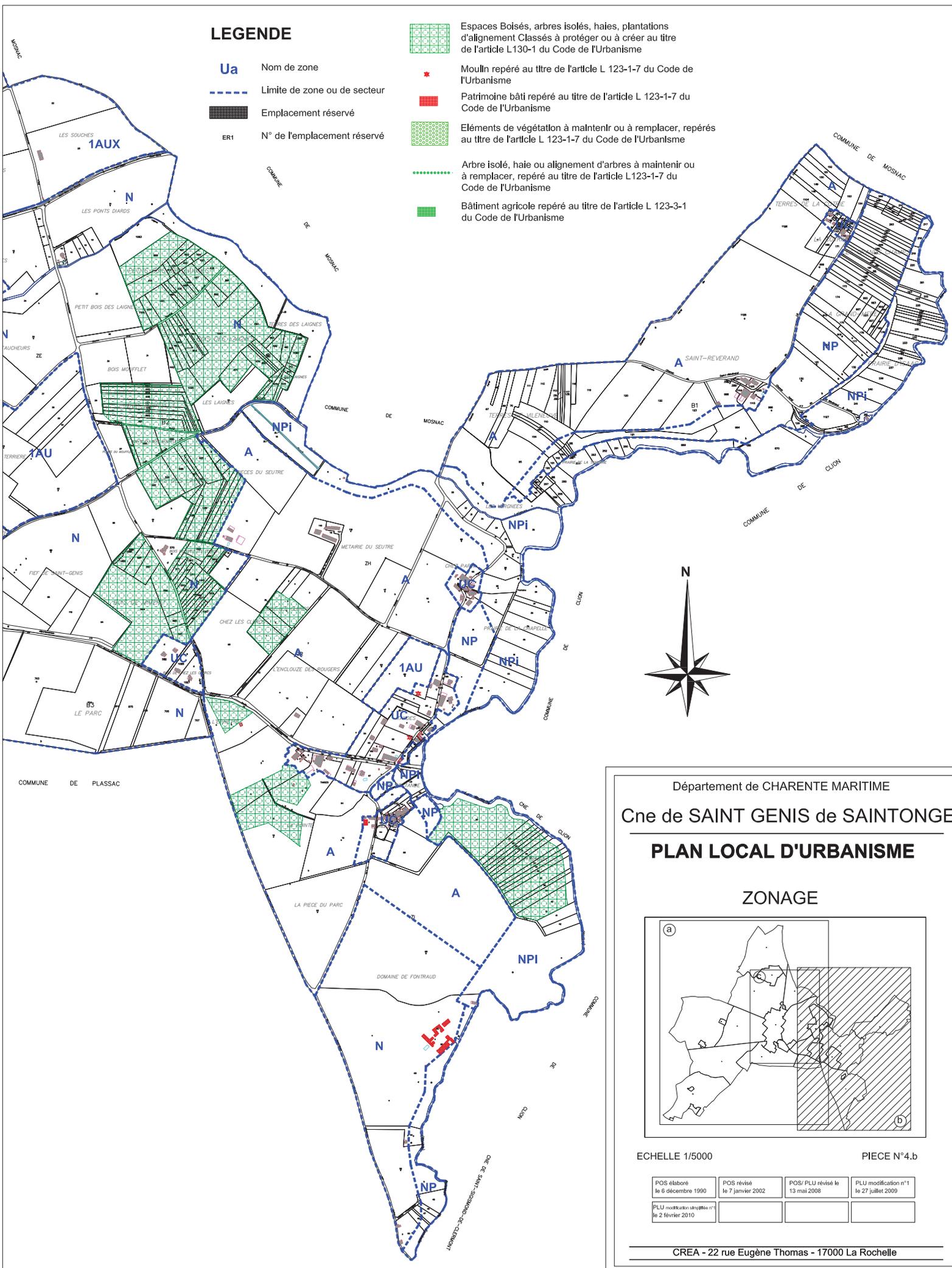


LEGENDE

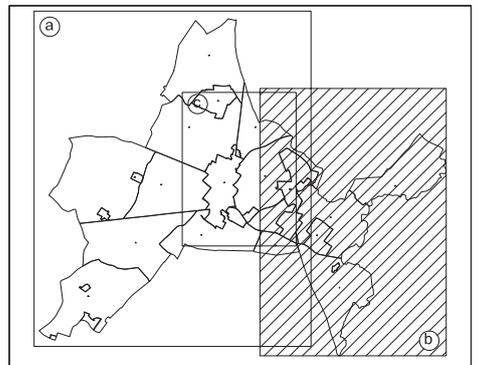
- Ua** Nom de zone
- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé
- ER1 N° de l'emplacement réservé

- Espaces Boisés, arbres isolés, haies, plantations d'alignement Classés à protéger ou à créer au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Moulin repéré au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti repéré au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
- Eléments de végétation à maintenir ou à remplacer, repérés au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
- Arbre isolé, haie ou alignement d'arbres à maintenir ou à remplacer, repéré au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole repéré au titre de l'article L 123-3-1 du Code de l'Urbanisme



Département de CHARENTE MARITIME
Cne de SAINT GENIS de SAINTONGE
PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE



ECHELLE 1/5000

PIECE N°4.b

POS élaboré le 6 décembre 1990	POS révisé le 7 janvier 2002	POS/ PLU révisé le 13 mai 2008	PLU modification n°1 le 27 juillet 2009
PLU modification stricte n°1 le 2 février 2010			